

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopia, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
387^{ÈME} RÉUNION AU NIVEAU MINISTÉRIEL
29 JUILLET 2013
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/MIN/BR.1(CCCLXXXVII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 387^{ème} réunion tenue au niveau ministériel, le 29 juillet 2013, a adopté le présent communiqué de presse sur l'opérationnalisation de la Force africaine en attente (FAA) et la création d'une Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC).

Le Conseil a rappelé les dispositions de la Déclaration solennelle Assembly/AU/Decl.3 (XX) sur la situation au Mali relatives à l'opérationnalisation de la Force africaine en attente et de sa Capacité de déploiement rapide (CDR), adoptée par la 20^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis Abéba, en janvier 2013, ainsi que la décision Assembly/AU/Dec.489 (XXI) adoptée par la 21^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis Abéba, en mai 2013, sur le principe de la création de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises.

Le Conseil a noté, s'agissant de la CARIC, que la Conférence de l'Union a demandé à la Commission d'élaborer et de soumettre les modalités pratiques pour l'opérationnalisation de la CARIC à la 7^{ème} réunion du Comité technique spécialisé sur la défense, la sécurité et la sûreté (CTSDSS), qui doit se tenir au cours du dernier trimestre de l'année 2013.

Le Conseil a rappelé que le CTSDSS avait, lors de sa 6^{ème} réunion tenue à Addis Abéba le 30 avril 2013, décidé de renvoyer le rapport de la Présidente de la Commission sur la mise en place de la CARIC pour examen par les États membres aux niveaux national et régional.

Le Conseil a souligné la nécessité pour le CTSDSS et la Commission, dans la préparation desdites modalités pratiques, comme mentionné plus haut, de se conformer aux dispositions pertinentes de tous les instruments de l'UA, en particulier l'Acte constitutif et le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Conseil a relevé que les principaux obstacles à l'opérationnalisation de la FAA sont liés à l'insuffisance des moyens logistiques et à un financement inadéquat. À cet égard, le Conseil a demandé que l'attention se concentre sur l'accélération de l'opérationnalisation de la Force africaine en attente, qui devrait être fonctionnelle d'ici 2015.

Le Conseil a exhorté les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits à accélérer l'opérationnalisation de leurs forces en attente, y compris leurs capacités de déploiement rapide et dépôts logistiques régionaux, afin de hâter l'opérationnalisation de la FAA.

Le Conseil a encouragé tous les États membres à fournir les moyens financiers, logistiques et techniques nécessaires à la mise en place de la Base logistique continentale et à son fonctionnement.

Le Conseil a également encouragé tous les États membres à contribuer au Fonds pour la paix de l'UA conformément aux dispositions de l'article 21 du Protocole relatif au CPS pour permettre à

l'UA d'apporter des solutions africaines aux problèmes africains dans la gestion des situations de conflit sur le continent.

Le Conseil a lancé un appel aux partenaires de l'UA pour qu'ils continuent de fournir un soutien à l'opérationnalisation de la FAA.

Le Conseil a demandé à la Commission de le tenir informé des recommandations de la 7^{ème} réunion du CTSDSS, et de lui soumettre un rapport sur les progrès enregistrés dans l'opérationnalisation de la CARIC et de la FAA.

2013-07-29

Peace and Security Council 387th Meeting at Ministerial Level 29 July 2013 Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/5806>

Downloaded from African Union Common Repository